



DEPARTEMENT ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT RENNES
COMMUNE DE MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 24 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le premier octobre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE s'est réuni à la salle de conseil de la mairie de Montauban-de-Bretagne, sous la présidence de Madame QUINTIN, Maire, en séance ordinaire, après avoir été convoqué, conformément à l'article L.2121-10 et l'article L.2121-12, du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents (P) : 31

Procurations (PC) : 2 Madame Audrey PINON à Monsieur Pascal RENVAZÉ
Madame Elodie LOUVEL à Madame Chloé GONTIER

Absents (A) : 0

Excusées (EX) : 0

Votants : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Franck DUPONCEL est nommé secrétaire de séance ;

Service administratif : Mesdames SCHWEITZER Christelle (Directrice Générale des Services) et LOUESSARD Marie-Andrée (service Instances-Assemblées).

BODIN Olivier	P	LE BIAVAN Roland	P	PATTIER Marie-Amélie	P
BOUGERIE Vincent	P	LE CAIN Thomas	P	PERTUISEL Marion	P
COLIN Sarah	P	LE GARGASSON-BOURDÉ Karine	P	PINON Audrey	PC
COMMEUREUC Valérie	P	LE GOFF Xavier	P	POUPELIN Marie-Anne	P
DAVID Lilian	P	LE SOMMER Thierry	P	QUINIOU Nathalie	P
DUPONCEL Franck	P	LECOMTE Karine	P	QUINTIN Jenny	P
GENET Béatrice	P	LEFRANC Julie	P	RENARD Annette	P
GONTIER Chloé	P	LEMAIRE Vanessa	P	RENVAZE Pascal	P
GUINET Sandrine	P	LOUVEL Elodie	PC	ROUYER Gaël	P
HERBRETEAU Christophe	P	MAUDET Yves	P	RUELLEU Florent	P
HERY Daniel	P	PALARIC Vincent	P	SAUTJEAU Adrien	P

Vérification du quorum

FINANCES

2026_10_133 _ SUBVENTIONS : Solidarité en faveur des communes sinistrées par les incendies [7.5]

Rapporteur : Vincent PALARIC

Annexe : -

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1111-1,

CONSIDERANT l'urgence de la situation,
CONSIDERANT la proposition émise par le bureau municipal lors de sa réunion du 24 août 2026,
CONSIDERANT les drames humains et les dégâts matériels causés par les graves incendies de l'été ;
CONSIDERANT le caractère exceptionnel de ces événements et l'investissement des forces de sécurité, des sapeurs-pompiers, des services de secours, des bénévoles, des élus locaux pour porter secours et assistance aux sinistrés ;
CONSIDERANT la nécessaire remise en état des équipements publics endommagés et la reconstruction des services essentiels de proximité ;
CONSIDERANT la politique sociale de la Ville et la nécessaire solidarité avec les communes sinistrées ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Vincent PALARIC, Adjoint au Maire en charge des finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1 : DECIDE d'allouer une subvention à hauteur de 1 000 € à la Protection Civile, comme conseillé par l'Association des Maires de France (AMF), pour apporter le soutien de la Ville de Montauban-de-Bretagne et exprimer son soutien et sa solidarité aux communes sinistrées,

Article 2 : CHARGE la Protection Civile de porter des actions de soutien,

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants,

Article 4 : CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **MAJORITE**

POUR : **17** [O BODIN, V BOUGERIE, V COMMEUREUC, L DAVID, B GENET, C HERBRETEAU, D HERY, R LE BIAVAN, X LE GOFF, J LEFRANC, Y MAUDET, M PERTUISEL, A PINON, MA POUPELIN, A RENARD, P RENVAZE, G ROUYER]

CONTRE : **0**

ABSTENTION : **16** [S COLIN, C GONTIER, S GUINET, F DUPONCEL, T LE CAIN, K LE GARGASSON-BOURDÉ, T LE SOMMER, K LECOMTE, V LEMAIRE, E LOUVEL, V PALARIC, MA PATTIER, N QUINIOU, J QUINTIN, F RUELLEU, A SAUTJEAU]

Le Maire
Jenny QUINTIN



Le secrétaire de séance
Franck DUPONCEL